



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°32-130419 : Etudes préalables pour la structuration de la filière Goyavier fruit et la création d'une Vitrine du Goyavier sur la commune de la Plaine des Palmistes / Validation du financement sur la mesure 7.05 du PO FEDER (DSAH)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla


LE MAIRE,
Marc Luc-BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM32-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 32-130419 :

Etudes préalables pour la structuration de la filière Goyavier fruit et la création d'une Vitrine du Goyavier sur la commune de la Plaine des Palmistes / Validation du financement sur la mesure 7.05 du PO FEDER (DSAII)

Dans le cadre de la structuration de la filière goyavier-fruit d'une part et du classement en station de tourisme d'autre part, la commune de la Plaine des Palmistes souhaite mettre en place un équipement de nature à promouvoir son « or rouge » et à contribuer à son développement touristique.

Le projet de « Vitrine du Goyavier » a émergé avec les objectifs suivants :

- S'insérer dans le tissu touristique et économique existant de la Commune ;
- Offrir aux visiteurs un nouvel espace mêlant la connaissance à la promotion du territoire et des produits qui en sont issus ;
- Mettre en lumière les produits et savoir-faire locaux.

La « Vitrine du Goyavier » se situerait idéalement à proximité du cœur de ville et en lien direct avec les Tourelles et la Maison du Parc.

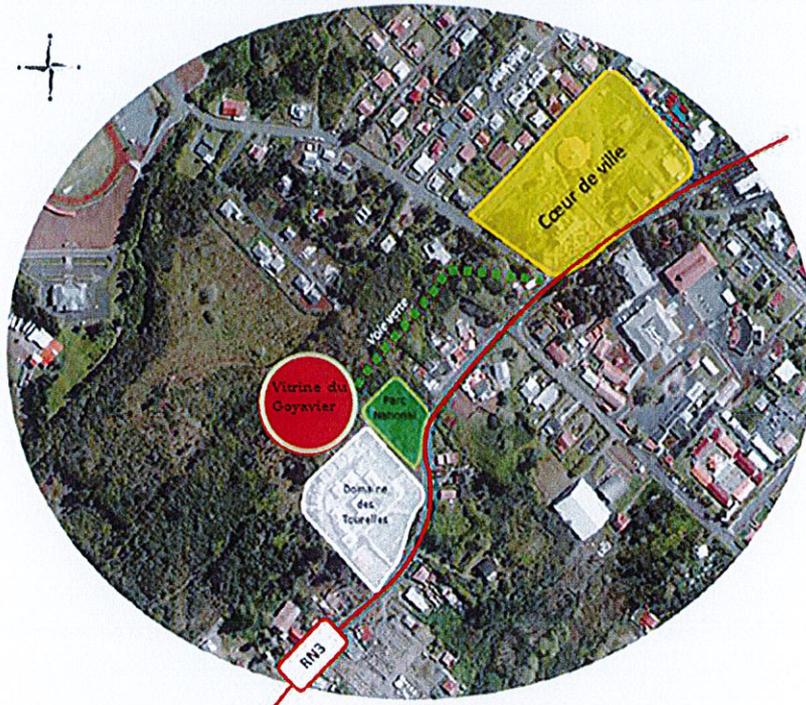


Fig. 2 Plan de situation

L'aménagement de la « Vitrine du Goyavier » se déclinerait de la façon suivante :

- Atelier de transformation du fruit qui pourrait être mis à disposition des producteurs selon des modalités à définir. L'atelier pourrait servir à d'autres activités hors saison (transformation d'autres produits, mise à disposition pour des formations, ateliers culinaires...),
- Espace de vente dédié aux produits à base de goyaviers locaux du terroir palmyrien en priorité,
- Espace de muséographie/scénographie sur le goyavier, son histoire, sa culture, en lien avec l'histoire de la Commune,
- Espace de sensibilisation à la protection des milieux naturels,
- Atelier de travail du bois de goyaviers.

La Commune souhaite également que le projet soit construit avec l'ensemble des acteurs concernés et plus particulièrement avec les acteurs du monde agricole, principalement ceux du goyavier.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM32-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

La Commune a confié à la SPL Maraina une convention d'Assistance de Maîtrise d'Ouvrage pour mener à bien ce projet.

I.2 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER

La mission confiée à la SPL Maraina consiste à assister la Commune pour le pilotage et le suivi des études préalables au projet de vitrine du goyavier composées des 2 phases suivantes :

• Phase 1 : Etude d'opportunité pour la structuration de la filière goyavier-fruit qui portera sur le diagnostic de la filière à l'échelle de la commune de la Plaine-des-Palmistes et du territoire de la Réunion, c'est-à-dire :

- Le diagnostic de la filière goyavier-fruit actuelle,
- L'analyse et la description des besoins et attentes, ainsi que la validation,
- La proposition de structuration de la filière en fonction des enjeux économiques, sociaux et environnementaux,
- L'identification des produits transformés réalisés à partir du goyavier et les potentiels de développement de nouveaux produits,
- L'identification des possibilités de labellisation du goyavier palmyrien en se basant principalement sur ses qualités organoleptiques,
- Le rappel des principes de gestion de la filière goyavier-bois mise en place par le Département afin d'être le plus complet possible sur la valorisation du produit.

• Phase 2 : Etudes de faisabilité et de programmation du projet de « Vitrine du Goyavier » se traduira par la construction de la « Vitrine du Goyavier », qui en sera de manière concrète, le fer de lance de la filière au plan agricole, environnemental et bien entendu économique et touristique. Il est prévu dans le cadre des études de faisabilité et de programmation la consultation d'une équipe d'experts portant sur :

- Le volet étude de marché du goyavier-fruit : segmentation et tendances du marché, marché potentiel, positionnement et stratégie marketing, labellisation, conditions de réussite de la filière,
- Le volet juridique et financier pour la structuration de la filière au travers du projet de construction de la Vitrine du Goyavier,
- Le volet technique et environnemental,
- Le volet marketing et communication,
- Le volet programmation générale et détaillée.

II. CADRE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

II.1 MONTANT PREVISIONNEL ELIGIBLE

Suite aux contacts établis avec le guichet unique de la Région Réunion, le FEDER pourrait intervenir dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 Fiche action 7.05 « Développement et Structuration de l'Attractivité des Hauts » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) valable jusqu'au 29 mars 2019.

Le montant prévisionnel du coût des études prévues dans la convention de mandat de la SPL Maraina est décomposé dans le tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190413-DCM32-130419- DE Date de télétransmission : 18/04/2019 Date de réception préfecture : 18/04/2019

DÉPENSES	Estimation (€ HT)
HONORAIRES D'ÉTUDES	110 000,00 €
LOT 1 : ÉTUDE AGROÉCONOMIQUE	
PHASE 1 - Définition de l'opportunité de création d'un atelier de transformation du goyavier-fruit	67 000,00 €
PHASE 2 - Prédimensionnement de l'unité de transformation du goyavier-fruit	
PHASE 3 - Analyse juridique et financière	
Tranche Optionnelle 1 - Réalisation de tests analytiques et définition d'un label	
Tranche Optionnelle 2 - Réalisation des analyses sensorielles	
LOT 2 : ÉTUDE DE PROGRAMMATION	
PHASE 1 - Etudes préalables	22 500,00 €
PHASE 2 - Elaboration du programme général et du programme technique détaillé	
LOT 3 : MARKETING ET COMMUNICATION	
PHASE 1 - Définition de l'identité du projet de vitrine du goyavier et conception des éléments graphiques	20 500,00 €
PHASE 2 - Définition du contenu scénographique / muséographique du projet	
MANDATAIRE	40 100,00 €
Élaboration proposition, rapport CTE, AG et CA, engagement	1 000,00 €
Élaboration des dossiers de consultation des tiers	7 200,00 €
Publication, réception des offres, analyse et attribution du marché	6 350,00 €
Pilotage, suivi et réception des études	11 800,00 €
Réunions et concertations (y compris compte-rendus)	6 650,00 €
Elaboration des dossiers de demande de financement et suivi jusqu'à leur obtention	4 100,00 €
Production des documents de communication pour la commune	3 000,00 €
FRAIS	1 600,00 €
Insertion presse	1 600,00 €
TOTAL GÉNÉRAL (€ HT)	151 700,00 €
TVA - 8,5%	12 894,50 €
TOTAL GÉNÉRAL (€ TTC)	164 594,50 €

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter à ce stade, le financement des études qui sont évalués à 151 700,00 € HT.

II.2 PARTICIPATION DES PARTENAIRES

Dans le cadre de la mesure 7.05 « Développement et Structuration de l'Attractivité des Hauts » et de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) valable jusqu'au 29 mars 2019, la répartition de la participation des partenaires s'établit au regard du plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM32-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Plan Global de Financement par la Commune	
	Commune Plaine des Palmistes
Bilan Global (€ HT)	151 700,00 €
Dont Financement FEDER (70%)-€ HT	106 190,00 €
Dont Contrepartie Nationale Etat ou Région 10 %- HT	15 170,00 €
RESTE A FINANCER PAR LA COMMUNE (€HT)	30 340,00 €
TVA à la charge de la commune - 8,5%	12 894,50 €
TOTAL GENERAL (€ TTC)	164 594,50 €

Le plan de financement pour cette opération repose principalement sur le financement du FEDER 7.05, de la Région Réunion et/ou de l'Etat pour la Contrepartie Nationale.

III. PROPOSITION AU POUVOIR ADJUDICATEUR

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- **VALIDE** le plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de 30 340.00 € HT et 12 894.50 € de TVA,
- **VALIDE** la participation financière du FEDER d'un montant de 106 190.00 € HT et de la Contrepartie Nationale de l'Etat et/ou de la Région Réunion d'un montant de 15 170.00 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande de subvention auprès du FEDER mesure 7.05 et à la déposer au guichet unique de la Région Réunion,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190413-DCM32-130419- DE Date de télétransmission : 18/04/2019 Date de réception préfecture : 18/04/2019
